



LE SITE DE BÉTANGE SÉLECTIONNÉ POUR ÊTRE L'UN DES 5 SITES PILOTES EN FRANCE DE L'OBSERVATOIRE MONUMENTS HISTORIQUES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le site de Bétange (parc, château et allée des Marronniers) à Florange en Moselle a été sélectionné pour être l'un des 5 sites choisis en France par l'Observatoire Monuments Historiques et Développement Durable, une reconnaissance du caractère exceptionnel de cet ensemble environnemental et patrimonial et de l'engagement de ses propriétaires pour la sauvegarde du site et de ses abords.

L'observatoire est lancé par la Demeure Historique en partenariat avec des chercheurs du CNRS, de l'Université Paris Saclay, de l'École d'architecture de Versailles et de l'université de Picardie. Il propose une nouvelle approche qui réconcilie patrimoine culturel et patrimoine naturel et vise à démontrer le rôle clé des Monuments Historiques comme refuge pour la biodiversité. Grâce à un conseil scientifique composé de chercheurs de ces établissements reconnus, l'observatoire va établir à partir de sites tests dont le site de Bétange, des indicateurs pour mesurer l'impact des Monuments historiques à la préservation du vivant. Le lancement de l'observatoire a eu lieu officiellement le 8 octobre au Collège des Bernardins à Paris.

Le rôle clé des Monuments Historiques comme refuge pour la biodiversité au bénéfice du territoire

Un simple coup d'œil dans le paysage suffit à prouver que les environs des monuments historiques habités constituent des parcelles de biodiversité au milieu de territoire intensément exploités, urbanisés et traversés. De fait, les inventaires d'espèces remarquables et protégées montrent que nombre d'entre elles se réfugient dans ces enclaves et bien souvent au cœur même du bâti ancien, de ses anfractuosités et recoins.

Des indicateurs pour mesurer l'apport des Monuments Historiques à la préservation du vivant

L'ambition de l'Observatoire monuments historiques et développement durable est d'aller au-delà de ce constat pour bâtir une méthodologie rigoureuse et scientifique, capable de se décliner en indicateurs qui mesurent cet apport à la préservation du vivant afin de le renforcer et de fixer des objectifs aux propriétaires-gestionnaires.



Une approche novatrice qui réconcilie patrimoine culturel et patrimoine naturel pour répondre aux enjeux du changement climatique

Une telle approche n'existe pas encore car patrimoine culturel et patrimoine naturel ont été séparés par le grand partage entre nature et culture. Or, avant la déconnexion permise par les énergies fossiles, aucun château, abbaye, fort ne pouvait être habité sans se nourrir d'un territoire environnant soigneusement géré et conservé. C'est tout ce patrimoine vivant qui peut être mobilisé pour répondre aux enjeux du changement climatique et sensibiliser les publics, à condition de rendre visibles et tangibles tous les attachements entre humains et non-humains qui s'y déploient.

Une méthodologie scientifique qui s'appuie sur des sites pilotes

Un comité scientifique a été créé. Il est composé de géographe, architecte, juriste, climatologue et spécialiste des zones critiques issus notamment de l'université Paris-Saclay, de l'École d'architecture de Versailles, de l'université de Picardie et du CNRS. Ce comité est placé sous la présidence de Grégory Quenet, professeur en histoire de l'environnement à l'université UVSQ-Paris Saclay, qui a montré à travers deux livres pionniers comment écologiser deux des lieux les plus visités au monde, le château de Versailles et le musée du Louvre.

Cinq sites pilotes choisis en France dont le site de Bétange

Le château de Bétange (Moselle), le domaine de Bord (Haute-Vienne), les forges de Paimpont (Ille-et-Vilaine), le château de Carneville (Manche) et le château de Verderonne (Oise) ont été choisis pour établir cette approche nouvelle qui sera ensuite mise en œuvre sur un plus grand nombre de sites et servira de référence pour les institutions patrimoniales.

Le site de Bétange, un patrimoine environnemental et architectural d'exception dans une zone très anthropisée et fragmentée

Situé dans la vallée sidérurgique de la Fensch dans un contexte très urbanisé, le site de Bétange est un havre de paix, poumon vert et réservoir de biodiversité de plus de 65 hectares. Des études y ont recensé 67 espèces d'oiseaux dont 53 espèces protégées comme le Milan Noir ou le Pic Mar, 13 espèces de chauves-souris toutes protégées dont le Grand Murin, le Murin de Bechstein, le Grand Rhinolophe et la Noctule de Leisler, des espèces protégées d'amphibiens (crapaud commun, triton alpestre, triton palmé), de reptiles (couleuvre helvétique, lézard des murailles, orvet fragile) et des mammifères dont l'écureuil roux qui est protégé.



Dans ce paysage déjà très fragmenté par les infrastructures de transport (routes, autoroutes et voies ferrées), **le projet A31 bis** qui prévoit notamment un nouveau contournement autoroutier à l'ouest de Thionville est une catastrophe pour le site de Bétange. Le tracé retenu qui sera présenté à l'enquête publique en 2025, longe le parc de Bétange sur 1 km à ciel ouvert avant de passer en tunnel sous l'allée des Marronniers. Les impacts de la pollution sonore, atmosphérique et lumineuse qui seront générés par le passage de plus de 20 000 véhicules par jour dont 4 000 camions seront irrémédiables sur la biodiversité et les arbres du site de Bétange.

Des propriétaires pleinement engagés pour la sauvegarde du site

Odette de Mitry, Philippe et Fanny Aymer sont pleinement mobilisés aux côtés d'associations locales et nationales pour préserver ce patrimoine environnemental et architectural d'exception et ses abords.

Plusieurs prix et labels sont venus reconnaître son caractère exceptionnel : label "Refuge pour les chauves-souris" pour le parc décerné par la C.P.E.P.E.S.C. Lorraine, et pour l'allée des Marronniers, prix 2020 du concours d'allées d'arbres de l'association Sites & Monuments, label "Ensemble arboré remarquable de France" par l'association A.R.B.R.E.S., "Refuge L.P.O." pour les oiseaux, "Refuge pour les chauves-souris" par la C.P.E.P.E.S.C. Lorraine

Les propriétaires ont été pionniers dans la région Grand-Est en signant l'une des toutes premières O.R.E. (Obligation Réelle Environnementale). Ce dispositif foncier, établi dans un contrat notarié, permet aux propriétaires de biens immobiliers qui le souhaitent de mettre en place une protection environnementale sur leur bien en partenariat avec une association ou une collectivité. Les propriétaires du site de Bétange se sont ainsi engagés pour 99 ans, la durée maximale autorisée par la loi, aux côtés de la L.P.O. pour protéger l'allée des Marronniers particulièrement exposée.

Les propriétaires mènent également chaque année aux côtés de l'Association de Sauvegarde du Site de Bétange des actions de sensibilisation en accueillant de classes primaires de Moselle pour des visites autour des oiseaux et des arbres ou encore des conférences sur la protection juridique des arbres urbains et champêtres lors des Journées Européennes du Patrimoine ...



CONTACT PRESSE

Fanny Aymer
Château de Bétange
57190 Florange

06 08 46 91 50
sauvegarde.betange@gmail.com

